



COMMUNAUTÉ I WALLONIE I BRUXELLES  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

CIRCULAIRE N° 1955

DU 13/07/2007

**Objet** : Personnel administratif, personnel de maîtrise, gens de métier et de service  
Congés de compensation et dispenses de service pour l'année 2007.

**Réseau** : Communauté française

**Niveaux & Services** : Tous niveaux.

- Aux chefs des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française;
- Aux administrateurs(trices) des internats et des homes d'accueil de la Communauté française ;
- Aux directeurs(trices) des centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy et du centre technique et pédagogique à Frameries ;
- Aux directeurs(trices) des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française.
- Aux organisations syndicales

**Autorité** : Gouvernement  
**Signataires** : Marie ARENA, Ministre-Présidente et Marie-Dominique SIMONET, Ministre de l'Enseignement supérieur  
**Gestionnaire** : Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française.  
**Personnes-ressources**: Jean-Luc DUVIVIER – 02/413.36.44  
Bd Léopold II, 44 à 1080 BRUXELLES

**Renvoi(s)** : --\_

**Nombre de pages** : - **texte** : 1 p. - **annexes** : -

**Téléphone pour duplicata**: 02/413.36.44

**Mots-clés** : Congés de compensation et dispense de service 2007

Je porte à votre connaissance qu'en 2007, un congé compensatoire est accordé du 27 au 31 décembre inclus.

Ces jours de congés compensatoires sont accordés du fait que :

- deux jours fériés légaux coïncident avec un samedi ou un dimanche, à savoir le 21 juillet et le 11 novembre 2007 ;
- le congé règlementaire du 15 novembre est substitué en un jour de congé de compensation.

Ces trois jours de congé compensatoire sont accordés pour autant que le personnel concerné soit en activité de service aux périodes de congés précités.

De plus, il est accordé une dispense de service le 24 décembre 2007.

Je vous remercie de bien vouloir porter à la connaissance du personnel concerné le contenu de la présente circulaire.

La Ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche scientifique et des  
Relations internationales

La Ministre-Présidente  
chargée de l'Enseignement obligatoire et  
de promotion sociale

Marie-Dominique SIMONET

Marie ARENA